



REF : SE21

DURÉE : 2 jours

NBR.MAX : 6 pers. (de 2 métiers différents envisageables)

TARIF : nous contacter

formation@fr.tuv.com

Tel +33 (0)1 40 92 23 29

PRÉ-REQUIS

En amont de la formation, remise d'un document attestant de l'aptitude médicale du travailleur au poste de travail, établi par le médecin du travail.

L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Amiante : opérateur de chantier - formation préalable (sous-section 4 du code du travail)

PUBLIC CONCERNÉ

Agents de maîtrise et agents technique du secteur du bâtiment susceptibles de réaliser des interventions pouvant libérer des fibres d'amiante.

Activités concernées : Couvreur, Plombiers, Chauffagistes, Electriciens, Maçons, Carreleurs, Charpentiers, Menuisiers, Peintres, Plâtriers, Serruriers, Frigoristes etc...

Objectifs de savoir

Connaître les effets des fibres sur le corps humain.

Connaître les principales exigences réglementaires.

Connaître les modalités d'utilisation et les limites des équipements de protection.

Objectifs de savoir faire

Utiliser les protections individuelles adaptées

Utiliser les protections collectives adaptées notamment pour les travaux en hauteur

Utiliser les outils adaptés

Définir les modes de confinements

Contenu de la formation**Programme :****JOUR 1 :****Matin**

Les caractéristiques de l'amiante et liste des MPCA
Historique des maladies professionnelles dues à l'amiante
Description succincte de ces maladies
Obligation en matière de suivi médical

Après-midi

La Réglementation et les Normes
Exercices pratiques concernant les sous-sections 2, 3, et 4 du Décret

QUIZZ**JOUR 2 :****Matin**

Les EPI
Les VLEP
Habillages et déshabillages (exercices pratiques)
Gestion des déchets - BSDA

Suite du programme sur la page 2.



Amiante : opérateur de chantier - formation préalable (sous-section 4 du code du travail) (suite)

Objectifs de savoir

Cf. Page 1

Objectifs de savoir faire

Suivre les consignes à tenir en cas de situation d'urgence et situation anormale

Effectuer le nettoyage des zones polluées

Effectuer le tri des déchets

Évacuer les déchets selon la filière d'élimination adaptée.

Objectifs de savoir être

Se comporter de façon responsable vis-à-vis de sa propre santé / sécurité, de celle des autres et de l'environnement.

S'informer avant tout travail de la présence éventuelle d'amiante.

Adopter une attitude de conseil lorsque nécessaire.

Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques illustrés du retour d'expérience du formateur, d'exercices et de mises en situation sur plate-forme pédagogique.

Un questionnaire QCM permettra d'évaluer les acquis.

Un score de 12/20 permettra d'obtenir une attestation de formation relative à la Sous-section 4.

Formateur

Expert Amiante

Certifié AFNOR AMIANTE -

Membre de l'Ordre des Experts Internationaux -

Administrateur de la Fédération des Associations Françaises de Coordonnateurs Sécurité-Protection-Santé.

Contenu de la formation (suite)

JOUR 2 : (suite du programme)

Après-midi

Cas pratique d'intervention sur maquette pédagogique

Métrologie, mesures d'empoussièrement

Rapport de fin de travaux

Fiches d'exposition et de port de masques

Mise à jour des DUER et DIUO

QUIZZ final valant examen de fin de formation.

Le plus de TÜV Rheinland

Une plate-forme pédagogique est prévue pour la mise en pratique. Les spécificités des maquettes pédagogiques seront identifiées lors d'un rendez-vous préalable ayant pour but, entre autres, d'identifier les différents métiers.